

# ORDONNANCE

DV ROY LOVIS XIII.

Roy de France & de Nauarre, Sur les plaintes & doleances faittes par les Deputez des Estats de son Royaume conuoquez & assemblez en la ville de Paris en l'année 1614. & sur les Aduis donnez à sa Majesté par les Assemblées des Notables tenuës à Roüen en l'année 1617. & à Paris en l'année 1626.

*Publiée en Parlement le 15. Janvier 1629.*

*De la lib. de Col. de Salamanca*



A PARIS;

Par A. ESTIENE, P. METTAYER  
& C. PREVOST, Imprimeurs  
ordinaires du Roy.

---

M. DC. XXIX.

*Avec Privilège de sa Maieité.*



*ORDONNANCE DV ROY  
LOUIS XIII. Roy de France & de Na-  
uarre, Sur les plaintes & doleances faites  
par les Deputez des Estats de son Royaume  
conuoquez & assemblez en la ville de Paris  
en l'année 1614. & sur les Aduis donnez à sa  
Majesté par les Assemblées des Notables te-  
nuës à Roüen en l'année 1617. & à Paris en  
l'année 1626.*

**L** OUIS par la grace de Dieu  
Roy de France & de Nauarre,  
A tous presens & aduenir, Sa-  
lut. LES ROYS nos predeces-  
seurs ont témoigné par les Or-  
donnances qu'ils ont fait publier en diuers  
tēps, le soin qu'ils ont eu que la Iustice fust  
dignement administrée; & par l'establisse-  
ment des bonnes loix, trauaillé à maintenir  
vn bon ordre entre leurs Subjets, soit en  
paix ou en guerre, par le moyen dequoy cēt  
Estat a fleury plus que tous les autres de  
la terre; ce qui a donné sujet à leurs voisins